

Image not found or type unknown



Conduite sans assurance ni ct

Par **lillye**, le **10/01/2012 à 22:09**

Bonjour,rnrnJ'ai été arréée ppur conduite sans assurance ni CT.rnJ'ai récupérée la carte grise
confisquée et mis en règle le véhicule.rnJe voulais savoir quelle est la suite de la procédure?
Vais devoir passer devant le tribunal, merci d'avance pour votre aide?rnrnSalutations

Par **chaber**, le **11/01/2012 à 07:00**

bonjourrnrnLa conduite d'un véhicule non assuré est une contravention de 5ème catégorie
pouvant entraîner une amende de 3250e et une suspension de permis de 6
mois.rnrnAttendez-vous à être convoqué devant les tribunaux.